

N°17-06-70

L'an deux mil dix-sept, le lundi 12 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 1^{er} juin 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ;
Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame BOIN E.

Messieurs LHEUREUX M. ; CROQUELOIS J.M. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BACQUET J.

Absents :

Messieurs GARENAUX M. ; GALLET J.M. ;

Monsieur Jean-Claude COYOT est élu secrétaire.

OBJET : TEPCV – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Par délibération n° 16-11-90 du 28 novembre 2016, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés, afin de créer un effet d'émulation et de faciliter la mise en œuvre de l'OPAH – 2016/2017.

Une enveloppe de 80.000 € a été ouverte, financée à hauteur de 80 % par le programme TEPCV.

Dans ce cadre, 3 dossiers ont été déposés et validés par l'Espace Info-Energie :

1. Mr Freddy DE JONGHE d'Elnes – Remplacement de 4 fenêtres et de 4 portes fenêtres – Aide estimée 710 € maxi
2. Mr Daniel MINET de Dohem – Remplacement des ouvrants de la façade arrière – Aide estimée de 1 042 € maxi
3. Mr Anthony TISON et Mme Charlotte THOMAS de Lumbres – Remplacement de chaudière – Aide estimée de 303 € maxi

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire **DECIDE** d'accorder les aides financières proposées.

Ces aides seront versées à l'appui d'une copie des factures acquittées.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20170612-17-06-70-DE
Date de télétransmission : 14/06/2017
Date de réception préfecture : 14/06/2017